

Date de séance : 22 juin 2026  
Date de convocation : 16 juin 2026  
Date d'affichage : 16 juin 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 27  
Suffrages exprimés : 29

**L'an deux mille vingt-six,**  
Le 22 juin à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni en Mairie sous la présidence de  
Monsieur Yann PERRON, Maire,

**Présents :** Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamilia YAKIL, Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX  
MM. Yann PERRON, Sébastien COUVET, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Matthieu DASSE, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

**Procurations :** M. Pascal ZANDOTTI à Mme Mélanie FAIVRE  
M Alexandre KARAA à M Jean LEMAIRE

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Mme Mélanie FAIVRE

**N°2641**

**Objet : Inscription à l'inventaire des dépenses d'investissement montant unitaire inférieur à 500€**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2,

**VU** l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001,

**CONSIDERANT** que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, il est possible de compléter, par délibération, la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit leur valeur unitaire.

Fournisseurs	Objets	Montants TTC
COMPTOIR MANTAIS	BOIS POUR RÉALISATION DE MEUBLES AU CENTRE DE LOISIRS	159,10 €
AMAZON BUSINESS	1 PLAUD NOTE PRO ENREGISTREUR POUR CHEFFE DE CABINET	188,90 €
REXEL	1 MULTIMETRE POUR ELECTRICIEN	196,55 €
REXEL	2 BAES POUR ECOLE COUVRY	251,59 €
EWIX	5 PROJECTEURS EXTERIEURS POUR GYMNASSE DU PARC	274,51 €
REXEL	1 DISJONCTEUR DIFFERENTIEL A LA CUISINE CENTRALE	352,68 €
MEDINOX	1 PRESSOSTAT HP-BP SUR CHAMBRE FROIDE CUISINE CENTRALE	359,40 €
MEDINOX	1 COFFRET DE REGULATION CUISINE CENTRALE	551,52 €
REXEL	80 DISJONCTEURS POUR TABLEAUX ELECTRIQUES TOUS SITES	1 242,53 €
CLOTURES MANTAISES	5 PANNEAUX POUR CLOTURE DE LA COUR DE L ECOLE MOLIERE COTE PREAU	516,00 €
GK PROFESSIONNEL	1 KIT FIXATION BARRES DE TOIT MODULABLES POUR VEHICULE POLICE	274,50 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre en section d'investissement, sur l'exercice 2026, les dépenses ci-dessous détaillées.

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 30/06/2026.

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Yann PERRON



Pour copie conforme  
La secrétaire de séance  
Mélanie FAIVRE



REÇU EN PREFECTURE  
le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com